Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL17-DE

DELIBERATION N°17-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 14 avril 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°17 : Affectation des résultats budgétaires 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**		Abs	Doriane DUCLOS
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**		Abs	Isabelle CERNEAUX
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL17-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Jeanne ALLAIN**

17-2026 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2025

Rapporteur : Monsieur Thomas Jouanguy

Monsieur Jouanguy rappelle que les résultats à affecter sont les résultats de clôture, c'est-à-dire ceux composés des *résultats d'exécution de l'exercice 2025 auxquels s'ajoutent les résultats de clôture de l'année précédente.*

L'ensemble de ces éléments ont été présentés en commission des finances le mardi 7 avril 2026.

Budget principal de la commune

Le CFU (Compte Financier Unique) du budget principal présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 582 034,12 € et un excédent de clôture positif de 579 358,25 € en investissement.
Il est proposé de conserver la somme de 200 000 € en fonctionnement à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » et de transférer la somme de 382 034,12 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2026. L'excédent d'investissement, soit 579 358,25 € sera reporté au budget primitif 2026 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident à la majorité de conserver la somme de 200 000 € en fonctionnement à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » et de transférer la somme de 382 034,12 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2026. L'excédent d'investissement, soit 579 358,25 € sera reporté au budget primitif 2026 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du Conseil Municipal	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	5

Budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Le CFU 2025 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » présente un excédent de clôture de fonctionnement de 97 926,53 € et un déficit de clôture d'investissement – 104 807,64 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 97 926,53 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2026.

Le déficit d'investissement de – 104 807,64 € sera reporté au budget primitif 2026 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 97 926,53 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2026.

Le déficit d'investissement de – 104 807,64 € sera reporté au budget primitif 2026 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL17-DE

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Budget annexe « Cellules commerciales »

Le CFU 2025 du budget annexe « Cellules commerciales » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 150 805,46 € et un résultat de clôture d'investissement déficitaire de -137 005,29 €.

Il est proposé de transférer le résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 150 805,46 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2026 et le déficit d'investissement de -137 005,29 € au budget primitif 2026 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de transférer le résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 150 805,46 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2026 et le déficit d'investissement de -137 005,29 € au budget primitif 2026 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Budget Tannerie – Petite Fontaine

Le CFU 2025 du budget annexe « la Tannerie » présente un excédent de clôture de fonctionnement de 914 094,84 € et un déficit de clôture d'investissement de -1 381 609,21 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 914 094,84 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2026 et de reporter le déficit d'investissement de -1 381 609,21 € au budget primitif 2026 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 914 094,84 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2026 et de reporter le déficit d'investissement de -1 381 609,21 € au budget primitif 2026 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260427-2026CM05_DEL17-DE

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière